

2026

CALENDRIER DES REUNIONS D'EXAMEN DES DOSSIERS CFP

IMPORTANT L'action peut avoir débuté mais le financement ne peut être rétroactif. En cas d'accord, la prise en charge débiterait après la commission d'examen	 DATE LIMITE D'ENVOI DU DOSSIER (cachet de la poste faisant foi)	COMMISSION CFP HORS EP - EP ⁽¹⁾	COMMUNICATION DES RESULTATS A PARTIR DU ⁽²⁾
	Vendredi 9 janvier Eligibles : CFP hors EP commençant avant 2027	HORS EP 1 ^{ère} quinzaine de MARS	13 mars
	Vendredi 10 avril Eligibles : CFP hors EP commençant avant 2027	HORS EP 1 ^{ère} quinzaine de JUIN	9 juin
	Mercredi 13 mai Eligibles : CFP EP commençant avant 2027	EP 1 ^{ère} quinzaine de JUILLET	8 juillet
	Vendredi 3 juillet Eligibles : CFP hors EP commençant avant le 2 ^{ème} semestre 2027	HORS EP 1 ^{ère} quinzaine de SEPTEMBRE	11 septembre
	Vendredi 9 octobre Eligibles : CFP hors EP et EP commençant avant le 2 ^{ème} semestre 2027	HORS EP ET EP 1 ^{ère} quinzaine de DECEMBRE	9 décembre

(1) EP : Etudes promotionnelles examinées uniquement en juillet et en décembre selon l'entrée en formation. Cf. *liste EP au verso ou page suivante*

(2) Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone avant la date indiquée. En cas d'accord de prise en charge un sms vous sera envoyé si vous avez transmis votre numéro de portable dans le dossier.

 Votre dossier de demande de prise en charge dûment rempli doit parvenir à l'ANFH Bretagne en recommandé avec accusé de réception.
Tout dossier (hors CFP EP) envoyé après la date limite d'envoi sera examiné à la commission suivante (pas de prise en charge rétroactive sur une date de démarrage antérieure à la commission).

N'attendez pas vos résultats d'admission à la formation pour nous adresser votre dossier dans les délais, la réponse d'admission pourra être transmise dès sa réception pour complément de votre demande.

Les Etudes promotionnelles (EP) permettent aux agents d'obtenir un diplôme ou un certificat du secteur sanitaire et social dont la liste est fixée par arrêté ministériel. Les diplômes et certificats sont les suivants :

- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'assistant de régulation médicale
- Diplôme d'Etat d'infirmier
- Diplôme d'Etat de sage-femme ;
- Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute
- Diplôme d'Etat d'ergothérapeute
- Diplôme d'Etat de psychomotricien
- Certificat de capacité d'orthophoniste
- Diplôme d'Etat de pédicure-podologue
- Certificat de capacité d'orthoptiste
- Diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale
- Diplôme d'Etat de technicien en analyses biomédicales
- Diplôme d'Etat de puéricultrice
- Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste
- Diplôme⇒ d'Etat d'infirmier de bloc opératoire
- Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée
- Diplôme de cadre de santé
- Master santé publique et environnement - spécialité périnatalité
- Diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière
- Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social
- Diplôme d'Etat d'assistant de service social
- Diplôme d'Etat de moniteur-éducateur
- Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé
- Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé
- Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS)
- Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants
- Diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale
- Certificat d'aptitude fonctions d'encadrement et de resp. d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS)
- Brevet d'Etat d'animateur technicien de la jeunesse et de l'éducation populaire (BEATEP)